



SILVERTOOL®

PROPOSITION COMMERCIALE

UTVUNDU FRANCE

HEBERGEMENT SILVERTOOL (1 UTILISATEUR)

Offre n° **SRV-18-0005**

Date d'émission de l'offre : **14/06/2020**

Date de validité de l'offre : **31/07/2020**

Votre contact : **Valérie DORVAL**



www.eprocess-crm.com

MA SOCIETE CRM - SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 123 456 789 00099 - APE : 6202A



SILVERTOOL®

Adresse postale :
MA SOCIETE CRM
9 rue du Parc
Valparc
67205 OBERHAUSBERGEN
FRANCE

UTVUNDU FRANCE
M. Jean SIURUE
ROUTE DE LAVARDAC
ZI, BP 58
47600 NERAC
FRANCE

Offre n°**SRV-18-0005**

Date d'émission de l'offre : **14/06/2020**

Date de validité de l'offre : **31/07/2020**

Votre contact : **Valérie DORVAL**

HEBERGEMENT SILVERTOOL (1 UTILISATEUR)

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Remise	Prix Net HT (TVA)
SERVICE <i>inclus 0 TABLE DE SALON DESIGN</i> <i>inclus 2 CANAPE CONVERTIBLE</i> <i>inclus 3 TABLE DESIGN AVEC MARBRE</i> Sous-Total SERVICE1	TABSAL01 CANAPE02 TABDES02			5 078,00 €
Total pour l'installation et la mise en place initiale				5 078,00 € HT
Conditions de facturation / Mode de paiement : - Facturation après réalisation des prestations pour l'installation et la mise en place initiale - Règlement par virement ou chèque à 30j fin de mois - Acompte : 50% du montant de l'installation et de la mise en place initiale à la commande				1 015,60 € TVA 6 093,60 € TTC TVA (1) 20.00 % : 1 015.60 €
MA SOCIETE CRM le : 14/06/2020 Signataire : Valérie DORVAL 	Le client "BON DE COMMANDE" Signataire : Date : Cachet, signature : (Afin de valider la commande, merci de nous retourner toutes les pages de la proposition signées et paraphées)			

MA SOCIETE CRM - SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 123 456 789 00099 - APE : 6202A

Conditions générales de vente MA SOCIETE CRM

1/ Généralités

Sauf Accords écrits et signés par les deux parties (cf. devis), les présentes conditions constituent les seules clauses du présent contrat de vente et / ou de prestations de service.

2/ Commandes

Toute commande passée implique obligatoirement l'adhésion aux conditions exprimées dans l'article 1. Les commandes doivent être faites par écrit dûment cachetées et signées par un responsable, porter la désignation des logiciels ou prestations de service, les quantités et les prix. La société EPROCESS Informatique se réserve le droit de refuser toute commande non conforme ou qui ne pourrait être exécutée dans le cadre des spécifications demandées par le client. La commande ne devient définitive qu'après acceptation de celle-ci par EPROCESS Informatique. Elle est réputée acceptée par le fait de la livraison.

3/ Délais de livraison

Les délais sont donnés par EPROCESS Informatique à titre indicatif et les retards ne peuvent entraîner de dommages et intérêts à la charge de EPROCESS Informatique ou de résolution de vente.

4/ Expédition

La livraison de logiciels ou toute autre prestation ne peuvent intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations de toute nature envers le vendeur.

5/ Prix

Sauf indication contraire, ils s'entendent port, emballage et taxes en sus (minimum 15,00 € hors taxes) pour toute commande inférieure à 450,00 € hors taxes. Les tarifs ne constituent pas une offre ferme et les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. En cas de proposition commerciale (devis), les prix indiqués ne seront maintenus, en l'absence de toute indication spécifique, que dans un délai de 30 jours maximum. Les frais inhérents à la formation sont déterminés sur la base réelle des dépenses intervenues sauf indications figurant dans le tarif général.

6/ Paiement

Logiciel :

- Première commande :

Commande inférieure ou égale 450,00 € hors taxes : Paiement comptant à la commande.

Commande supérieure 450,00 € hors taxes : Paiement d'un acompte de 50 % du total hors taxes à la commande et solde à 30 jours date de facture après la livraison du logiciel.

- Commandes suivantes : Paiement à 30 jours date de facture de l'intégralité de la facture

Réalisation de journées de service en nos locaux (paramétrages) :

Acompte de 50% du montant total hors taxes à la commande et solde à la livraison au comptant à réception de la facture.

Formation / Intervention sur site :

Paiement de l'intégralité de la prestation au comptant à réception de la facture

Assistance téléphonique / Contrat de fourniture des mises à jour :

Paiement de l'intégralité de la prestation avant le début du service au comptant à réception de la facture

7/ Impossibilité d'exécution

EPROCESS Informatique se réserve le droit de résoudre la vente totalement ou partiellement en cas de force majeure ou d'événements susceptibles d'arrêter ou de réduire la mise à disposition des produits ou d'empêcher l'exécution normale du contrat de vente, ainsi que dans le cas de changement de la situation du client pouvant menacer les créances pour quelque cause que ce soit.

8/ Garantie

EPROCESS Informatique garantit le support original du logiciel (disquettes ou CD-ROM), un fonctionnement de ce logiciel conforme aux descriptions de son manuel d'utilisation pour une durée de 90 jours à compter de la date de la facture d'achat de la première licence du logiciel. En cas de mise en jeu de la garantie, l'unique obligation de dédommagement de EPROCESS Informatique sera, à son choix, soit le remboursement du prix d'achat, soit la réparation ou le remplacement du logiciel. La mise en jeu de la garantie implique la restitution du support d'origine, de la documentation éventuelle, ainsi que la présentation de la facture d'achat. La présente garantie ne sera pas mise en œuvre si le défaut résulte d'une mauvaise utilisation ou de conditions accidentelles imputables à l'utilisateur. Tout logiciel remplacé par EPROCESS Informatique dans le cadre de cette garantie bénéficiera d'une garantie égale dont la durée sera le nombre de jours restant à courir dans la période des 90 jours de garantie initiale à compter de la date du remplacement.

9/ Assistance téléphonique logiciel

Gratuite pendant 90 jours à compter de la date de livraison de votre premier achat de licence (assistance au démarrage).

Payante au-delà de 90 jours dans le cadre d'un contrat d'assistance établi entre les deux parties sur la base des tarifs en vigueur.

10/ Propriété des logiciels

Conformément aux lois du 11 mars 1957 (N 57-298) et du 3 juillet 1985 (85-660), le client s'interdit de procéder à toute copie autres que celles qui sont autorisées dans le cadre de la présente législation. De manière générale, il s'interdit tout acte pouvant porter atteinte aux droits des auteurs ou ayants droits. Il s'engage à respecter le droit de propriété propre aux progiciels ayant fait l'objet d'une commande auprès de EPROCESS Informatique.

11/ Droit d'utilisation

Il est expressément convenu que le droit d'usage des logiciels n'est octroyé au client qu'après paiement intégral du prix, frais et taxes compris dans les conditions décrites dans la Conventions de Droits d'Utilisation délivrée avec le logiciel.

12/ Loi et attribution de compétence

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de conflit ou de litige dans la vente, compétence expresse est attribuée au tribunal ou demeure la société EPROCESS Informatique, quel que soit le lieu de livraison, le mode de paiement accordé et même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défenseurs.